

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 15 novembre 2021 à 19 h 00 (remplace la séance ordinaire du 8 octobre 2021).

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller ; Noël Lanthier, conseiller; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Est absente : la conseillère Nathalie Dupont

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2021.11.213

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 15 novembre 2021
2. Rapport d'événement des élections 2021
3. Assermentation des personnes élues
4. Attribution des fonctions aux membres du conseil
5. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. Nomination du maire suppléant
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2021
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2021
9. Adoption de la liste sélective des déboursés
10. Certificat de crédit 2021-11-03
11. Acceptation état comparatif des revenus et de dépenses et prévisions budgétaires au 31 décembre 2021
12. Affectation d'une partie du fonds réservé parc et terrain de jeux à l'exercice 2021 au montant de 52 450\$ pour l'achat de mobilier de parcs, aménagement d'un jeux d'eau et la réfection du terrain de pickleball
13. Affectation du budget révisé Fonds de parcs et terrain de jeux vers les postes de dépenses
14. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil
15. Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
16. Représentation de la municipalité auprès de la RITL
17. Dépôt de la démission de Monsieur Olivier Lisso
18. Offre d'emploi responsable du service de l'Urbanisme et de l'environnement
19. Mandat donné à la firme URBA+ Consultants
20. Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022

21. Mandat donné aux Constructions Michel Charbonneau inc
 22. Municipalisation du chemin l'Esquer, Montée des sommets et Impasse du sommet
 23. Appui à la MRC des Laurentides et demande de la Municipalité de Lantier adressée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation et au Ministère de l'énergie et des Ressources Naturelles pour la révision de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur l'activité minière
 24. Nomination du président du comité MADA
 25. Démission d'un membre du CCU
 26. Choix des membres pour le comité de consultation en urbanisme
 27. Mandat donné à l'étude Godard Bélisle St-Jean et associés
 28. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- Période de questions
29. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2021.11.214

2. RAPPORT D'ÉVÉNEMENT DES ÉLECTIONS 2021

Le président d'élection fait le rapport d'événement au sujet du scrutin du 07 novembre 2021.

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale après la révision:	1119
Nombre d'électeurs ayant voté par anticipation:	171

Nombre d'électeurs ayant voté le jour du scrutin :	225
Nombre d'électeurs dirigés vers la table de vérification de l'identité des électeurs:	3

Le taux de participation est de 36%

Le coût pour l'élection était de : 14 700\$

2021.11.215

3. ASSERMENTATION DES PERSONNES ÉLUES

Maire	Richard Forget	15 novembre 2021
Poste 1	Marie-Josée Leroux	4 octobre 2021
Poste 2	Normand Quintin	4 octobre 2021
Poste 3	Noël Lanthier	4 octobre 2021
Poste 4	Nathalie Dupont	4 octobre 2021
Poste 5	Jessica Cloutier	4 octobre 2021
Poste 6	Steve Martin	15 novembre 2021

2021.11.216

4. ATTRIBUTION DES FONCTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSE par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter les fonctions attribuées aux membres du conseil municipal.

Maire	Richard Forget	
Poste 1	Marie-Josée Leroux	Finances
Poste 2	Normand Quintin	Président du CCU
Poste 3	Noël Lanthier	Travaux publics
Poste 4	Nathalie Dupont	Communication et environnement (Présidente du CCE)
Poste 5	Jessica Cloutier	Loisirs, culture et familles
Poste 6	Steve Martin	Aménagement et protection du territoire

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.217

5. REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums demande de produire dans les soixante jours suivant la proclamation d'une élection ou de l'anniversaire de la proclamation de l'élection un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et référendums demande de déposer devant le conseil ces déclarations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de déposer la liste des membres qui on remit leur déclaration pour la période de novembre 2021 à novembre 2022 :

Richard Forget, maire; Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Jessica Cloutier, Steve Martin, conseiller.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.218

6. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de nommer Noël Lanthier comme maire suppléant et l'autorise à signer les chèques en l'absence du maire et les documents nécessaires auprès de l'institution financière et agit avec les mêmes pouvoirs que le maire lorsqu'il est appelé à le remplacer auprès de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.219

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.220

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.221

9. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
COALITION DU MONT-KAAIKOP	1157	1 000.00 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1158	159.49 \$
SABLIÈRE 329 INC	1159	230.85 \$
SERVICES PSANSREGRET	1160	892.50 \$
SNAP-ON	1161	169.01 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	1162	732.70 \$
CLUB PIONNIER DES LAURENTIDES	1163	344.93 \$
GILLES DUBÉ	1164	500.00 \$
BUDGET PROPANE	1165	137.36 \$
DUNTON RAINVILLE	1166	172.46 \$
	1167	30.00 \$
GROUPE H2O	1168	747.34 \$
INFORMATION DU NORD	1169	306.98 \$

JOANNE LAMARRE	1170	370.00 \$
MARTIN BÉLAIR	1171	7 600.00 \$
MRC DES LAURENTIDES	1172	766.65 \$
SINTO INC	1173	446.28 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1174	295.33 \$
POSTES CANADA	1175	1 375.10 \$
PETITE CAISSE	1176	285.80 \$
GILLES DUBÉ	1177	400.00 \$
	1178	50.00 \$
	1179	75.00 \$
GUY CHARBONNEAU	1180	114.98 \$
ANNULÉ	1181	0.00 \$
POSTES CANADA	1182	91.62 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	1183	7 195.71 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	1184	31.26 \$
BCH CONSULTANTS	1185	137.97 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1186	33.00 \$
SEAO-CONSTRUCTO	1187	11.22 \$
	1188	123.75 \$
9357-8763 QUEBEC INC.	1189	66.32 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1190	463.04 \$
	1191	1 243.87 \$
BMR	1192	8 002.94 \$
S. BOURASSA LTÉE	1193	111.38 \$
GEOTAB INC.	1194	172.46 \$
BUDGET PROPANE	1195	209.07 \$
BUREAU EN GROS	1196	3 590.77 \$
EROD COMMUNICATIONS	1197	264.44 \$
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	1198	29 508.55 \$
FORMULES MUNICIPALES INC.	1199	386.83 \$
G2 ARPENTEUR-GÉOMÈTRES INC	1200	1 422.82 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	1201	8.49 \$
IMPRIMERIE LÉONARD INC.	1202	874.96 \$
INNOV PROMOTIONS	1203	627.99 \$
JUTEAU RUEL INC.	1204	489.82 \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE-ILLUSTRATRICE	1205	402.41 \$
YVON MARINIER INC.	1206	690.21 \$
MARTECH SIGNALISATION	1207	187.99 \$
MRC DES LAURENTIDES	1208	1 142.13 \$
PÉTROLE PAGÉ	1209	2 897.08 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1210	1 270.70 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	1211	2 324.52 \$
SABLIÈRE 329 INC	1212	11 132.41 \$
SERVICES PSANSREGRET	1213	693.00 \$
COMPASS MINERALS CANADA CORP	1214	13 288.27 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1215	8 776.31 \$
TECNIMA VL INC	1216	188.27 \$
TOILETTES QUÉBEC	1217	776.08 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1218	22.26 \$
WURTH CANADA	1219	111.08 \$
ZONE CRÉATIVE	1220	142.28 \$
	Total	116 316.04

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	44 042.23 \$
Services de téléphonie	451.16 \$
Remises salariales fédérales	6 723.79 \$
DAS provincial	17 149.37 \$
Fonds de pension - Desjardins	1 014.40 \$
Fonds de pension - AON	7 287.73 \$
Harnois Énergies - Petro-T	324.90 \$

Hydro-Québec	1 000.87 \$
Hydro-Québec	604.72 \$
Annie Gareau	875.00 \$
Linda Viau	180.00 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	2 004.34 \$
Frais bancaires Interac	56.67 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
Total	90 487.30 \$

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.222 10. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2021-11-03

Je, Benoit Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transferts de
63 910\$

VERS
Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2021-11-03

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.223 11. ACCEPTATION ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DE DÉPENSES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Rapports : RAP_COMPARATIF_31-10-2020-2021 courant/précédent
RAP_PREVISION_BUD_31-12-2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'accepter les deux rapports : état comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2021 et prévisions budgétaires au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.224 12. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS RÉSERVÉ PARC ET TERRAIN DE JEUX À L'EXERCICE 2021 AU MONTANT DE 52 450\$ POUR L'ACHAT DE MOBILIER DE PARCS, AMÉNAGEMENT D'UN JEUX D'EAU ET LA RÉFECTION DU TERRAIN DE PICKLEBALL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'affecter la somme de quinze mille dollars (52 450\$) du Fonds réservé de parc et terrain de jeux du poste 59.15200.000 vers le poste 01.27902.900

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.225 13. AFFECTATION DU BUDGET RÉVISÉ FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX VERS LES POSTES DE DÉPENSES

Transfert budget révisé Terrain de pickleball
01.27902.900 au montant de 6 300\$

Vers
03.31002.721 au montant de 6 300\$

Transfert budget révisé mobiliers de parcs
01.27902.900 au montant de 9 150\$
Vers
03.31001.723 au montant de 9 150\$

Transfert budget révisé aménagement d'un jeu d'eau
01.27902.900 au montant de 37 000\$
Vers
03.31011.729 au montant de 37 000\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'affecter la somme de quinze mille dollars (52 540\$) du Fonds réservé de parc et terrain de jeux du poste 59.15200.000 vers le poste 01.27902.900

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.226

14. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le 2e lundi de chaque mois et qui débuteront à 19 h :

10 janvier	11 juillet
14 février	8 août
14 mars	12 septembre
11 avril	11 octobre (mardi)
9 mai	14 novembre
13 juin	12 décembre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.227

15. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Noël Lanthier
appuyée par le conseiller Steve Martin

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lantier approuve les dépenses d'un montant de relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.228

16. REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA RITL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de nommer, M. Richard Forget, maire comme représentant pour la Municipalité de Lantier auprès de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs et de M Noël Lanthier, conseiller comme substitue auprès de ladite Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.229

17. DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR OLIVIER LISSO

ATTENDU QUE le 3 novembre 2021, M. Olivier Lisso a remis sa démission à M. Benoit Charbonneau, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'accepter la démission de Monsieur Olivier Lisso comme responsable du service de l'Urbanisme et de l'Environnement, effectif à compter du 19 novembre 2021 à 16h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.230

18. OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de faire une demande de mise en candidature pour pourvoir un poste permanent d'un responsable du service de l'Urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.231

19. MANDAT DONNÉ À LA FIRME URBA+ CONSULTANTS

ATTENDU que le poste du service de l'Urbanisme et de l'environnement est présentement vacant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de mandater la firme URBA+ Consultants selon l'offre du 4 avril 2021 pour l'émission des permis et constats d'infractions pour toute contravention à la réglementation de la municipalité de Lantier

ET QUE la firme URBA+ Consultants soit autorisée à signer tous les permis émis et qu'elle soit également autorisée à dresser, émettre, signifier et déposer à la Cour municipale tout constat d'infraction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.232

20. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Martin

appuyé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.233

21. MANDAT DONNÉ AUX CONSTRUCTIONS MICHEL CHARBONNEAU INC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de Mandaté Constructions Michel Charbonneau inc pour les travaux de rénovation des bureaux administratifs de l'Hôtel de ville selon l'offre du 5 novembre 2021 au montant de 16 400\$ plus les taxes applicables (les matériaux seront fournis par la municipalité).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.234

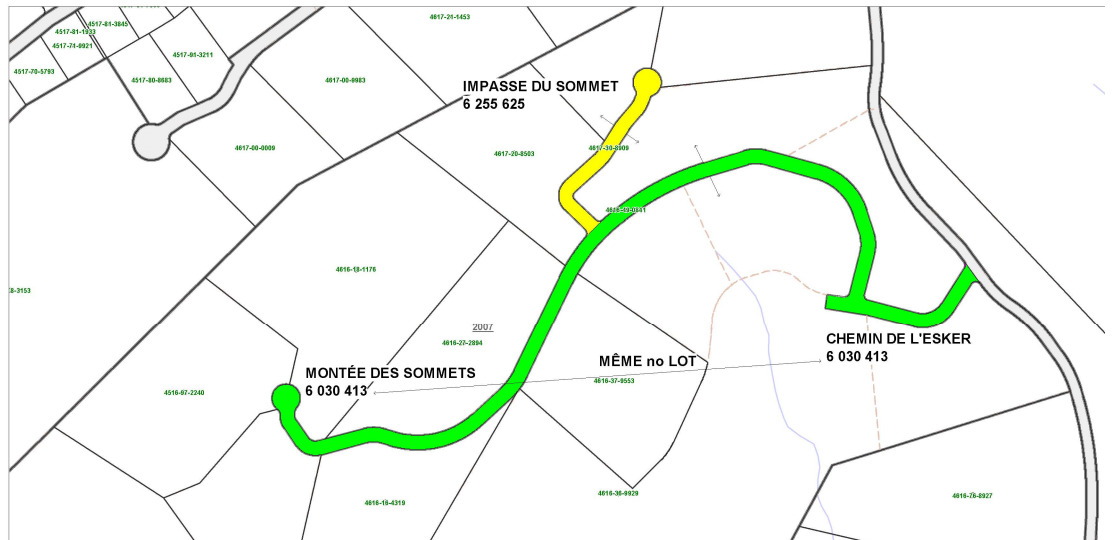
22. MUNICIPALISATION DU CHEMIN L'ESKER, MONTÉE DES SOMMETS ET IMPASSE DU SOMMET

CONSIDÉRANT QUE les améliorations apportées sur la montée des Sommets (déplacement des glissières de sécurité), les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Les Graviers du Lac inc, au soin de M. Jean-Pierre Carignan, cède gratuitement à la Municipalité de Lantier les cadastres 6 255 625 (Impasse du Sommet) et 6 030 413 (chemin de l'Esker et montée des Sommets);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise M. Benoit Charbonneau à signer les documents pour l'acquisition des cadastres ci-haut mentionnés.



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.235

23. APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES ET DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA RÉVISION DE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR L'ACTIVITÉ MINIÈRE

CONSIDÉRANT les modifications importantes qui ont été apportées en 2013 à la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1) censées mieux refléter l'ensemble des préoccupations des citoyens, du milieu municipal, des groupes environnementaux et de l'industrie, tel que mentionné au document d'orientation « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de L'ACTIVITÉ MINIÈRE avec les autres utilisations du territoire » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH; 2016);

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 7 du 1^{er} alinéa de l'article 6 visant à délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la loi sur les mines, la MRC des Laurentides doit identifier ce territoire à l'intérieur de son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur l'activité minière a l'effet d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une conformité à cette orientation dans le cadre de l'identification et de la délimitation au schéma d'aménagement des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), des critères et des exigences furent établis tel que libellé audit document d'orientation;

CONSIDÉRANT QUE les critères et les exigences applicables pour l'identification et la délimitation des TIAM limitent considérablement l'autonomie des MRC dans la planification du développement territorial et ne tiennent pas compte des particularités régionales, sociales et économiques propres à chaque région;

CONSIDÉRANT QUE la rigidité des critères et des exigences applicables vont à l'encontre de l'orientation visant à assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire et mettent en péril l'équilibre économique et social de la région de la MRC des Laurentides, dont la forte identité s'est forgée, depuis des décennies, sur le développement et la mise en valeur de la

villégiature, du récréotourisme, de l'agroforesterie, de ses paysages et de ses nombreux espaces naturels;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des critères et des exigences applicables pour l'identification et la délimitation des TIAM, les activités minières pourraient s'implanter dans secteurs considérés par les MRC comme incompatibles avec l'activité minière, compte tenu des impacts directs de cette activité sur les usages liés notamment à la villégiature, au récréotourisme, à l'agrotourisme et la conservation et la mise en valeur des espaces naturels

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a entrepris la démarche de modification de son schéma d'aménagement révisé afin d'identifier et de délimiter les TIAM sur son territoire en fonction d'une harmonisation des usages et que le projet de règlement adopté a reçu un avis de non-conformité du MAMH;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Martin appuyé par la conseillère Jessica Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Lantier appui le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de procéder, avec diligence, à une révision des critères et exigences applicables pour une identification et une délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) au schéma d'aménagement, afin que les MRC puissent jouir d'une autonomie suffisante dans cet exercice et qu'elles puissent assurer une harmonisation durable entre les diverses activités et usages;

QUE les MRC et les municipalités soient consultées et impliquées directement dans ce processus de révision;

ET

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités locales sur le territoire de la MRC ainsi qu'au MAMH et du MERN.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.236

24. NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ MADA

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de nommer M. Normand Quintin, conseiller municipal, comme président du comité de la MADA.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.237

25. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CCU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'accepter la démission de Mme Marie-Josée Fortier comme membre du comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.238

26. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'ajouter les membres suivants pour un mandat de 10 mois (décembre 2021 à septembre 2022):

Normand Quintin, Président
Denise L'Heureux, membre
Manon Gagné, membre
Brian Wiseman, membre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.239

27. MANDAT DONNÉ À L'ÉTUDE GODARD BÉLISLE ST-JEAN ET ASSOCIÉS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier mandate l'étude Godard Bélisle St-Jean et associés afin d'entreprendre toutes les procédures requises pour la remise en état de la bande de protection riveraine sur le lot 6 028 311 située sur au 2120 boulevard Rolland-Cloutier (4718-84-1251).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.11.240

28. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU QUE

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2021.11.241

29. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 33

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.